



# Concours d'affiche #AEFEgalité

## - 8 mars 2022 -

## Règlement

### Organisateurs et participants du concours

Engagée en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons et les femmes et les hommes depuis plusieurs années, l'AEFE a lancé en janvier dernier son 1er plan d'action égalité 2021-2023 qui propose 32 mesures concrètes en 6 axes. A la suite de la publication de sa première affiche sur l'égalité, l'Agence organise au sein du réseau son **premier concours d'affiche dédié à l'égalité professionnelle**. Ce concours est ouvert à toutes les lycéennes et tous les lycéens des établissements d'enseignement français à l'étranger, scolarisés de la **seconde à la terminale**. La participation peut être individuelle ou collective (petits groupes ou classe).

### Thématique

La thématique permettra également aux élèves, aux côtés de leurs professeurs, de mobiliser une réflexion sur le thème de l'égalité professionnelle, à un moment décisif, celui du lycée, où se créent les premiers enjeux sur cette thématique, notamment liés à **l'orientation**. Un des six axes ou les six axes pourront être retenus.

<https://www.aefe.fr/aefe/propos-de-laefe/politique-degalite-entre-les-femmes-et-les-hommes>

### Format et conception des productions

La conception des affiches devra respecter le **format A2 (Dimension 420mmx594)**, comporter un support visuel sous forme de dessin ou une photo, être réalisée en couleurs et mobiliser le slogan « **De l'égalité filles-garçons à l'égalité professionnelle, l'AEFE s'engage !** »

## **Calendrier du concours**

Date limite du concours : Les productions doivent être envoyées avant le 8 février 2022. Tout envoi postérieur ne pourra être pris en compte.

Date des résultats : Les résultats seront annoncés le 8 mars 2022 par le Directeur de l'AEFE, lors de l'évènement de l'AEFE organisé pour la Journée Internationale des droits des femmes.

## **Composition du jury**

Les œuvres seront départagées par un jury interne à l'AEFE (siège et réseau), présidé par le Directeur de l'AEFE.

## **Modalités d'envoi des productions**

Envoi en format PDF de la meilleure qualité possible par mail ou wetransfer à l'adresse [egalitefh.aefe@diplomatie.gouv.fr](mailto:egalitefh.aefe@diplomatie.gouv.fr) L'envoi doit comporter une affiche ainsi que votre présentation rapide (en cas de production individuelle : prénom, nom, âge, genre, classe, établissement, ville, pays). La production collective comportera la classe, l'établissement, la ville et le pays.

## **Valorisation du lauréat, de la lauréate ou des lauréats**

Le candidat, la candidate ou les candidats remportant le concours verront leur affiche, créditée de leur nom, diffusée dans les établissements du réseau à partir du 8 mars 2022 et pour l'année scolaire 2022-2023.

## **Droits photographiques**

Le concours se faisant dans le respect du droit à l'image prévu par la loi, les participants attestent sur l'honneur qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs des photographies proposées et que les personnes identifiables qui se trouveraient sur les photos envoyées ont donné leur accord. Les participants s'engagent à accepter l'utilisation et la diffusion par l'AEFE des photographies déposées dans le cadre du concours, sur les supports numériques et les comptes sur les réseaux sociaux de l'AEFE (Instagram, Facebook, Twitter, LinkedIn, YouTube), sans restriction ni réserve, sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, dans le cadre de cette communication.